



Entrée aux Etats-Unis avec casier judiciaire

Par Julierella

Bonjour,

Mon ami et moi souhaiterions nous rendre aux Etats-Unis en avril 2016 pour un voyage de 20 jours. Or, j'ai vu que lorsqu'on avait un casier judiciaire, il devenait compliqué de rentrer sur le territoire Américain. Mon ami a un casier qui comprend :

- une condamnation à 1 an de prison (6mois en prison et 6 mois à domicile avec un bracelet électronique) pour vol avec violence, condamné de juillet 2008 à janvier 2009
- une condamnation pour violence conjugale en juin 2009 à payer des jours-amendes (700 euros)
- une condamnation pour dégradation (graffitis sur un mur) à 600 euros de jours-amendes en decembre 2013

Ma question est celle-ci : son entrée sur le territoire US est-elle compromise ? En me renseignant j'ai vu que le "parcours criminel" était demandé à l'enregistrement ETSA, et aussi sur le papier d'immigration que l'on doit remplir dans l'avion et à rendre aux douanes Américaines, doit-il préciser tous ces délits, même si son casier est effacé par chance. Si il fait effacer son casier sur les feuillets B2 et B3, peut-il rentrer dans le pays ensuite ? Ou ils ont aussi accès au feuillet B1.

Merci beaucoup pour votre réponse